Nations Unies S/2017/1034



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre datée du 23 janvier 2017 (S/2017/78) par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et sur la réponse que celui-ci m'a adressée le 26 janvier 2017 (S/2017/79) pour prendre note de mon intention de continuer de financer, sur les ressources du budget ordinaire, les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte. Je souhaite à cet égard vous informer des dernières avancées et activités de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation, j'ai continué de faciliter l'application de cet arrêt.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigéria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008) ; tracé de la frontière maritime (mai 2007) ; fin du régime spécial de transition quinquennal instauré en application de l'Accord de Greentree signé en juin 2006 et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013). La Commission mixte a également approuvé les recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

En 2017, la Commission mixte a poursuivi les activités prévues dans son mandat. Toutefois, l'insécurité qui règne dans le nord-est du Nigéria, en raison principalement des attaques perpétrées par Boko Haram et de l'augmentation de la criminalité, a continué de perturber ses opérations et d'entraver ses progrès. Le 31 janvier 2017 est survenu un événement tragique : un groupe d'individus armés non identifiés a pris en embuscade une équipe de suivi technique de la Commission mixte, qui s'occupait de la démarcation de la frontière et de l'installation de bornes dans la région de l'Adamaoua, au Cameroun, où les risques pour la sécurité avaient été jugés faibles. Cinq membres de cette équipe ont été tués, dont un consultant international

17-22142 (F) 081217 121217





des Nations Unies. La pose des bornes et les missions sur place ont immédiatement été suspendues en attendant que les mesures de sécurité soient renforcées. Avec l'aide de l'équipe d'appui des Nations Unies, les Gouvernements camerounais et nigérian ont depuis lors examiné et renforcé leurs protocoles de sécurité afin de faire redémarrer les activités sur le terrain, de sorte que l'abornement a pu reprendre en décembre 2017.

Bien que les chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria se soient engagés à accélérer le processus de démarcation grâce à des méthodes cartographiques hors site, les progrès demeurent limités car les parties ne parviennent pas à s'accorder sur l'interprétation de certaines dispositions de l'arrêt de la CIJ. En conséquence, le tracé de plusieurs tronçons de frontière terrestre, d'une longueur totale de 94 kilomètres, reste à définir. En dépit de ces difficultés, les parties demeurent attachées à l'emploi de méthodes cartographiques hors site et redoublent d'efforts pour concilier leurs positions. En août et en septembre 2017, plusieurs séances de travail ont permis d'élaborer des solutions de compromis, actuellement soumises à l'examen des autorités politiques des deux pays pour approbation et ratification. Les parties ont décidé d'examiner leurs propositions préliminaires au plus haut niveau politique dans les mois à venir, et devraient poursuivre le dialogue au cours des prochaines séances de travail, qui auront lieu jusqu'au début de 2018, en vue d'officialiser leur accord.

À ce jour, les parties se sont entendues sur le tracé de 2 005 kilomètres de la frontière terrestre, d'une longueur totale de 2 100 kilomètres environ. En mai et juin 2017, l'équipe d'appui des Nations Unies a tenu des séances de travail conjointes avec les délégations des deux parties afin d'arrêter d'un commun accord et de valider des toponymes aux fins de l'établissement des cartes définitives. Une séance de suivi prévue pour le premier trimestre de 2018 permettra de poursuivre ce travail, avec l'appui et les conseils de la Section de l'information géospatiale du Département de l'appui aux missions du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Entre-temps, la pose de bornes destinées à matérialiser la frontière terrestre s'est poursuivie. Sur les 2 696 bornes qui, selon les estimations, seront nécessaires, 991 ont déjà été installées. Conformément à la stratégie d'achèvement des travaux de la Commission mixte pour la période 2015-2017, il était prévu que 163 bornes soient posées dans le lot 4A entre le mois de novembre 2016 et la mi-2017. Au moment de l'embuscade mortelle de janvier 2017, qui a porté un coup d'arrêt aux activités sur le terrain, 88 bornes avaient déjà été posées. Les 75 bornes qui restaient à installer dans le lot 4A se situent désormais dans le lot 4B, où il est prévu de poser 335 bornes sur trois tronçons le long de la frontière terrestre.

Le financement de l'abornement reposant uniquement sur un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires extrabudgétaires, celui-ci s'amenuise à mesure que les travaux avancent, et il importe donc de le reconstituer. Les deux parties se sont engagées à abonder le fonds d'affectation spéciale à hauteur de 1,5 million de dollars des États-Unis. De plus, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, qui préside par ailleurs la Commission mixte, a lancé d'autres initiatives de collecte de fonds ayant conduit à des engagements supplémentaires de la part de l'Allemagne et de la Chine, annoncés en janvier et en octobre 2017 respectivement.

Des ressources supplémentaires demeurent nécessaires pour appliquer des programmes transfrontières conjoints à l'appui des populations touchées par la démarcation. Il s'agit notamment de financer des projets à impact rapide destinés à renforcer la confiance entre les communautés, l'accent étant particulièrement mis sur les femmes et les jeunes. L'équipe d'appui des Nations Unies collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria afin de relancer les initiatives de renforcement de la confiance visant à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées.

Parmi ces initiatives figurent des projets socioéconomiques mis sur pied en coopération avec l'équipe d'appui des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria. Un descriptif de programme a été soumis pour approbation au Gouvernement nigérian (Commission nationale des frontières). Au Cameroun, des projets axés sur la sécurité alimentaire et le microcrédit, l'accès à l'eau potable, l'énergie verte, le renforcement des capacités des femmes et des jeunes et la protection des civils à Bakassi et dans la région de l'Extrême-Nord, où les projets ont été modifiés à la demande du Gouvernement pour tenir compte de l'évolution démographique provoquée par les activités de Boko Haram. Le Président de la Commission mixte sollicitera des fonds extrabudgétaires aux fins de l'exécution de projets de renforcement de la confiance conformes aux plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun et du Nigéria.

Parallèlement, les équipes techniques des Nations unies dans le cadre de la Commission mixte continuent de travailler, avec le concours de la Section de l'information géospatiale du Département de l'appui aux missions, à l'établissement des cartes qui seront annexées à une déclaration sur la délimitation de la frontière. Elles ont achevé le recensement des toponymes au cours de l'année écoulée et prévoient d'établir les cartes définitives à leur prochaine séance de travail, qui doit se tenir début 2018.

De manière générale, on s'attend que les évaluations de terrain concernant les zones restantes de la frontière soient terminées d'ici au milieu de l'année 2018, ce qui faciliterait l'accomplissement des activités de démarcation, la bonne exécution des opérations d'abornement ainsi que l'établissement des cartes définitives et d'une déclaration sur la délimitation de la frontière. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ayant exercé ses bons offices, en sa qualité de Président de la Commission mixte, les Présidents du Cameroun et du Nigéria se sont engagés, en mai 2016, à achever la démarcation de leur frontière commune. L'achèvement, pour l'essentiel, des travaux de démarcation dépendra de la volonté des deux parties de parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens.

Il reste à mener les activités ci-après pour conclure les travaux de la Commission mixte :

a) Parvenir à un accord entre les deux parties sur les zones restant à délimiter, sur la base de méthodes d'évaluation et de démarcation hors site ;

b) Faciliter la pose des bornes frontière, financée au moyen du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation ;

c) Établir les cartes définitives et une déclaration sur la délimitation de la frontière ;

d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime et les contrôles de sécurité coordonnés le long de la frontière terrestre ;

e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation ;

f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte était entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Depuis 2004, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature en mettant à sa disposition des

militaires et des juristes. Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et les deux pays, de même que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation.

Ainsi que je l'ai fait ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte sur l'ensemble de l'année 2018.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António Guterres